

C A N A D A
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre des actions collectives)

No : 500-06-001359-252

MARLY EMMANUELLE BERNARD

et

JOE MARAVELAKIS

et

HAISSAM HALAWI

Demandeurs

c.

VILLE DE MONTRÉAL

Défenderesse

**DEMANDE DE LA DÉFENDERESSE POUR PERMISSION DE PRODUIRE DES
DOCUMENTS DANS LE CADRE D'UNE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXERCER
UNE ACTION COLLECTIVE
(Art. 574 al. 3 C. p. c.)**

**À L'HONORABLE JUGE DÉSIGNÉ SYLVAIN LUSSIER DE LA COUR SUPÉRIEURE,
LA DÉFENDERESSE EXPOSE CE QUI SUIT :**

1. Le 7 février 2025, les demandeurs BERNARD. MARAVELAKIS ET HALAWI, ont signifié une « *Application for Authorization to institute a class action, to obtain the status of representatives and injunction to correct and maintain municipal sewer infrastructure* » à la Ville de Montréal (ci-après : la « **Demande d'autorisation** »), le tout tel qu'il appert du dossier de la Cour;
2. Ainsi, dans la Demande d'autorisation modifiée, l'ensemble des demandeurs entendent représenter le groupe suivant :

« All persons, physical or moral (with less than 50 employees in the past 12 months), owner, tenant or subtenant of moveable property in Montreal within the area bounded by the area encircled by the streets from the corner of rue Dépatie and rue Cléroux, North-East on rue Cléroux to corner rue Cléroux and rue Filion, East on Rue Filion to

Bd du Ruisseau, North on Bd due Ruisseau to Croissant du Ruisseau, North-East on Croissant due Ruisseau for 90 meters, North-West to the train tracks at location (North 45.52884, West 73.69210), West along the train tracks to location (North 45.52743, West 73.69745), South-East to the corner of Henri-Bourassa West and rue Dépatie, and South-East to the corner of Rue Dépatie and rue Cléroux from June 16, 2022 to the publication of Notices who suffered flooding and/or sewer backup damages.»

3. La défenderesse demande à cette honorable Cour la permission de produire les preuves appropriées suivantes :

I-VDM-1 :	Déclaration sous serment de Normand Hachey, ingénieur;
I-VDM-2 :	Déclaration sous serment de Francis Lavallée, chef de division du Bureau des réclamations de la Ville de Montréal;
I-VDM-2a à I-VDM-2c :	Extraits du logiciel Google Maps répertoriant les adresses identifiables contenues dans les avis de réclamations reçus par le Bureau des réclamations pour la pluie du 9 août 2024;
I-VDM-3 :	Rapport d'inspection des installations de plomberie du 2055-2057, rue Norman, daté du 25 septembre 2024;
I-VDM-4 :	Rapport d'inspection des installations de plomberie du 2100-2104, rue Dutrisac, daté du 1 ^{er} octobre 2024 ;
I-VDM-5 :	Rapport d'inspection des installations de plomberie du 2123-2127, rue Norman, daté du 13 octobre 2023;

4. Ces pièces sont des preuves appropriées au sens de l'article 574 al. 3 C.p.c. et permettront au tribunal d'apprécier et d'évaluer si les critères d'exercice de l'action collective énoncés à l'article 575 C.p.c. sont satisfaits;
5. La déclaration de monsieur Hachey (**pièce I-VDM-1**) a pour but d'éclairer le Tribunal sur ce à quoi les demandeurs font laconiquement référence au paragraphe 7 E i) de la Demande d'autorisation, en évoquant les « rainwater and sanitary network » et les « separated storm sewers and sanitary sewers »;
6. Ce faisant, la défenderesse entend utiliser cette pièce pour démontrer que les allégations contenues au paragraphe 7 E i) de la Demande d'autorisation sont sans fondement, notamment en alléguant que les systèmes d'égout unitaire constituent un défaut de conception et doivent être corrigés;
7. La déclaration de monsieur Lavallée (**pièces I-VDM-2 et I-VDM-2a à I-VDM-2c**) a pour but de démontrer au Tribunal que les pluies du 9 août 2024 ont généré de nombreuses réclamations pour des inondations sur l'ensemble de l'Île de Montréal et d'illustrer leur répartition sur le territoire de la Ville de Montréal;

8. L'objectif est de démontrer que la description du groupe qu'entendent représenter les demandeurs n'est fondée sur aucun critère objectif et logique ;
9. Les pièces **I-VDM-3** à **I-VDM-5** sont des inspections de la plomberie interne des immeubles des trois demandeurs et qui démontrent que les immeubles de chacun des d'eaux ne disposaient pas, le 9 août 2024, de protections anti-refoulement conformes à la réglementation en vigueur ;
10. La pièce I-VDM-3 a également pour but de démontrer la fausseté de l'allégation contenue au paragraphe 10N) de la Demande en autorisation, mentionnant qu'en 2018, la plomberie de l'immeuble du demandeur Halawi était conforme aux exigences de la Ville;
11. Ces pièces I-VDM-3 à I-VDM-5 ont pour objectif d'aider le Tribunal à analyser la recevabilité des causes d'action de chacun des demandeurs eu égard aux exigences réglementaires et légales en lien avec la plomberie interne;
12. Les pièces auront donc pour but de démontrer au Tribunal que les allégations de la Demande d'autorisation ne justifient pas les conclusions recherchées ;
13. Il est dans l'intérêt de la justice que cette Cour dispose de tous les éléments pertinents et appropriés afin de rendre une décision éclairée sur la Demande d'autorisation d'exercer une action collective.

PAR CES MOTIFS, PLAISE À LA COUR :

AUTORISER la production des pièces suivantes :

- | | |
|------------------------------|--|
| I-VDM-1 : | Déclaration sous serment de Normand Hachey, ingénieur; |
| I-VDM-2 : | Déclaration sous serment de Francis Lavallée, chef de division du Bureau des réclamations de la Ville de Montréal |
| I-VDM-2a à I-VDM-2c : | Extraits du logiciel Google Maps répertoriant les adresses identifiables contenues dans les avis de réclamations reçus par le Bureau des réclamations pour la pluie du 9 août 2024 |
| I-VDM-3 : | Rapport d'inspection des installations de plomberie du 2055-2057, rue Norman, daté du 25 septembre 2024 ; |
| I-VDM-4 : | Rapport d'inspection des installations de plomberie du 2100-2104, rue Dutrisac daté du 1 ^{er} octobre 2024 ; |
| I-VDM-5 : | Rapport d'inspection des installations de plomberie du 2123-2127, rue Norman, daté du 13 octobre 2023 ; |

LE TOUT, sans frais sauf en cas de contestation.

Montréal, le 13 juin 2025

Gagnier Guay Biron

Me Chantal Bruyère

Me Charlotte Richer Lebeuf

GAGNIER GUAY BIRON

775, rue Gosford, 4^e étage

Montréal (Québec) H2Y 3B9

Tél. (CB) : 514 589-7291

Tél. (CRL) : 514 872-6861

Télé. : 514 872-2828

chantal.bruyere@montreal.ca

charlotte.richerlebeuf@montreal.ca

notification@montreal.ca

Procureurs de la défenderesse

VILLE DE MONTRÉAL

Réf. : 25-000369

AVIS DE PRÉSENTATION

Destinataire : Me Charles O'Brien
LORAX LITIGATION
1233, Island Street
Montréal (Québec) H3K 2N2

Avocat des demandeurs

PRENEZ AVIS que la présente demande sera présentée pour adjudication devant l'honorable juge désigné Sylvain Lussier pour entendre la présente action collective, à la date, à l'heure et à la salle qu'il plaira à celui-ci de bien vouloir fixer.

Montréal, le 13 juin 2025

Gagnier Guay Biran

Me Chantal Bruyère
Me Charlotte Richer Lebeuf
GAGNIER GUAY BIRON
775, rue Gosford, 4^e étage
Montréal (Québec) H2Y 3B9
Tél. (CB) : 514 589-7291
Tél. (CRL) : 514 872-6861
Télec. : 514 872-2828
chantal.bruyere@montreal.ca
charlotte.richerlebeuf@montreal.ca
notification@montreal.ca
Procureurs de la défenderesse
VILLE DE MONTRÉAL
Réf. : 25-000369



NOTIFICATION : Demande de la défenderesse pour permission de produire des documents dans le cadre d'une demande d'autorisation d'exercer une action collective (art. 574 al. 3 C. p. c.) | Marly Bernard c. Ville de Montréal | C. S. : 500-06-001359-252

De Marilyn Andrea RIVERA-LOPEZ <marilyn.rivera@montreal.ca>
Date Ven 2025-06-13 13:23
À bluegreenlaw@gmail.com <bluegreenlaw@gmail.com>
Cc Charlotte RICHER LEBEUF <charlotte.richerlebeuf@montreal.ca>; Corina CEREVATI <corina.cerevati@montreal.ca>; Chantal BRUYERE <chantal.bruyere@montreal.ca>; Stephanie LEMIEUX <stephanie.lemieux@montreal.ca>

9 pièces jointes (21 Mo)
I-VDM-3 - P.ÉTANCHE_4031444_2055 rue Norman_PLAT_NB.pdf; I-VDM-4 - P.ÉTANCHES_4031311_2104 rue Dutrisac_PLAT_NB.pdf; I-VDM-5 - 4031459_2123 Rue Norman_PLAT_MS.pdf; I-VDM-1 Déclaration sous serment Normand Hachey.pdf; I-VDM-2 - Déclaration sous serment (F. Lavallée).pdf; I-VDM-2a - Google Mes cartes Ensemble.pdf; I-VDM-2b - Google Mes cartes St-L 117-15.pdf; I-VDM-2c - Google Mes cartes Zone.pdf; 2025-06-13 - Demande pour permission de produire des documents_VDM.pdf;

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL	 COUR SUPÉRIEURE (Chambre des actions collectives)
No : 500-06-001359-252	MARLY EMMANUELLE BERNARD et JOE MARAVELAKIS et HAISSAM HALAWI Demandeurs c. VILLE DE MONTRÉAL Défenderesse
Notification par courriel Bordereau de transmission (art. 133 et 134 C.p.c.)	

DESTINATAIRE : Me Charles O'Brien
LORAX LITIGATION
1233, Island Street
Montréal (Québec) H3K 2N2

Avocat des demandeurs

EXPÉDITRICE : Me Charlotte Richer Lebeuf
GAGNIER GUAY BIRON

Téléphone : 514-872-6861

Télécopieur : 514-872-2828

NATURE DE L'ACTE DE PROCÉDURE : Demande de la défenderesse pour permission de produire des documents dans le cadre d'une demande d'autorisation d'exercer une action collective (art. 574 al. 3 C. p. c.) et Pièces I-VDM-1 à I-VDM-5

DATE DE L'ENVOI : 13 juin 2025

HEURE D'EXPÉDITION : voir feuille de transmission

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ

L'information contenue dans le présent document et ceux qui y sont annexés est confidentielle et assujettie au secret professionnel. Elle est réservée exclusivement à son destinataire. Si le présent document vous est transmis ou remis par erreur, veuillez le détruire sans le reproduire et en aviser la personne sans délai dont le nom apparaît ci-dessus. Si la transmission est incomplète, veuillez communiquer avec Marilyn Rivera-Lopez au 514 868-4138.

Marilyn Rivera-Lopez, adjointe juridique pour
Me Paule Biron, cheffe de division - Responsabilité
Me Myrtho Adrien

Montréal 

Service des affaires juridiques

Direction des affaires civiles

Division de la responsabilité

Téléphone : 514 868-4138 – Télécopieur : 514 872-2828

Courriel : marilyn.rivera@montreal.ca

***** **PRÉSENTEMENT EN MODE HYBRIDE** *****

**GAGNIER
GUAY
BIRON**
AVOCATS
NOTAIRES

775, rue Gosford
4^e étage
Montréal (Québec)
H2Y 3B9

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre des actions collectives)
DISTRICT DE MONTRÉAL

MARLY EMMANUELLE BERNARD ET AL.

Demandeurs

c.

VILLE DE MONTRÉAL

Défenderesse

**DEMANDE DE LA DÉFENDERESSE POUR
PERMISSION DE PRODUIRE DES
DOCUMENTS DANS LE CADRE D'UNE
DEMANDE D'AUTORISATION D'EXERCER
UNE ACTION COLLECTIVE (art. 574 al. 3
C.p.c.) ET PIÈCES I-VDM-1 À I-VDM-5**

ORIGINAL

M^{es} Chantal Bruyère et Charlotte Richer Lebeuf
GAGNIER 775, rue Gosford
GUAY 4^{ième} étage
BIRON Montréal (Québec)
AVOCATS H2Y 3B9
NOTAIRES

Tél. proc. (CB): 514 872-6881 / 514 589-7291

Tél. proc. (CRL) : 514 872-6861

Télec. : 514 872-2828

Courriel proc.: chantal.bruyere@montreal.ca
charlotte.richerlebeuf@montreal.ca

Notification: notification@montreal.ca

Notre  : **25-000369**

BP0637